

# Avis d'appel à manifestation d'intérêt

---

## PROJET D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES SUR LES TOITURES APPARTENANT À LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION GUYANE

### 1. Pouvoir Adjudicateur

**Organisme propriétaire des bâtiments :** Chambre de métiers et de l'artisanat de Guyane

**N° SIRET :** 189 739 733 00039

**Adresse :** 41 zone artisanale Galmot

**Contact :** madame Magali LAMOTHE

**Téléphone :** 0594 29 95 95 – 0694 05 15 90

**Courriel :** m.lamothe@cfa-guyane.fr

Personne morale représentée par Mme Vernita BLACODON, en sa qualité de Présidente.

### 2. Objet

Institution historique, le Centre de Formation des Apprentis (CFA) de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Guyane forme les artisans guyanais depuis 1982. Implanté à la zone artisanale de Galmot à Cayenne, le CFA de la CMAG est un service public de formation professionnelle. A ce titre, et fort de son solide réseau partenarial institutionnel et privé, le CFA de la CMAG accueille chaque année, près de 300 jeunes apprentis qui sont formés auprès de plus de 230 entreprises sur l'ensemble du territoire guyanais. Avec son importante surface de toitures et d'aires de stationnement, le potentiel solaire photovoltaïque du siège du CFA de Guyane est réel. Le CFA a d'ailleurs reçu une candidature spontanée pour la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir d'énergie photovoltaïque sur son foncier.

Afin de satisfaire aux exigences des articles L.2121-1 et L.2122-1-4 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public, le CFA de Guyane procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public.

A cet effet, le présent avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) porte sur l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire par convention ayant pour objectif l'équipement des toitures des bâtiments du CFA en centrales photovoltaïques raccordées au réseau.

Les candidats devront porter la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des centrales de production photovoltaïques et en assurer le financement.

Les toitures de bâtiments **sis 41 Lot. ZA Galmot, 97300 Cayenne** concernés par l'AMI sont listés et repérés ci-après.

Site	Surface (m <sup>2</sup> )
Bâtiment central	2 200 m <sup>2</sup>
Bâtiment Aile Ouest	1 140 m <sup>2</sup>



Figure 1 : Localisation des sites à équiper

Conformément au CGPPP, l'occupation temporaire du domaine public donne lieu au versement d'une redevance posée par le candidat retenu.

### 3. Procédure

Le présent « AMI » permet de répondre aux exigences de publicité et de mise en concurrence posées par l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP).

Les différentes phases du présent AMI sont les suivantes :

- 1) **Publication de l'appel à manifestation d'intérêt (Mai 2026)**
- 2) **Visite de site avec le Pouvoir adjudicateur :**

**Dans une 1<sup>ère</sup> phase**, les candidats qui seraient intéressés pour se positionner dans le cadre de cet AMI peuvent prendre rendez-vous avec le Pouvoir adjudicateur afin que soit organisée une visite de site et présentation du projet. Le recueil des échanges permettra d'enrichir la réflexion sur le projet et ainsi amender/modifier si nécessaire le contenu du projet.

#### ***Coordonnées des contacts pour l'organisation de la visite de site :***

Madame Batardot 0694 47 29 29

Madame Symon 0694 02 02 33

#### **3) Remise des candidatures :**

**Dans une 2<sup>ème</sup> phase**, le projet éventuellement amendé sera transmis à l'ensemble des candidats qui auront participé à la réunion en vue de l'élaboration de leur proposition financière et technique.

Les candidats pourront déposer leur Offre par voie dématérialisée, une copie de sauvegarde devra être déposée sur site.

**Date et heure limite de remise des offres : 1<sup>er</sup> juillet 2026 à 12H00**

#### 4) Étude des dossiers réceptionnés

#### 5) Négociation

L'acheteur public se réserve le droit d'engager et de mener librement, dans le respect du principe d'égalité de traitement, une négociation avec les candidats.

Une phase de négociation avec les candidats ayant obtenu les meilleures notes pourra donc être organisée à la demande du Pouvoir adjudicateur, si cela s'avérait nécessaire.

#### 6) Choix du candidat lauréat (28 août 2026)

#### 4. Composition du dossier

Les candidats devront fournir un dossier comportant à minima :

- Un extrait KBIS/statuts ou équivalent
- L'effectif et les moyens matériels de la société
- Des références vérifiables et adaptées au projet
- Une note de motivation détaillée conforme aux critères d'attribution
- Un planning prévisionnel de mise en œuvre du projet.

Les candidats sont informés que toute offre reçue hors délai ou incomplète sera rejetée.

#### 5. Calendrier prévisionnel

Déroulé de la procédure	Planning indicatif	Délai d'exécution
Lancement de la procédure	21 mai 2026	-
Visite de site	08 juin 2026	-
Limite de réception des questions/réponses	22 juin 2026	2 semaines à compter de la visite de site
Réception des offres	1 <sup>er</sup> juillet 2026	3 semaines à compter de la visite de site
Négociation / audition des présélectionnés	17 juillet 2026	2 semaines à compter de la remise des offres
Complétude des offres	07 août 2026	3 semaines à compter de la négociation
Choix du lauréat de l'AMI	28 août 2026	3 semaines à compter de la réception des offres complètes

Les dates ci-dessus sont sujettes à changement en cas d'impondérable. Les candidats en seront alors informés directement.

#### 6. Formalisme

Forme juridique de l'occupation du domaine public : Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (CAOT).

À tout moment, le CFA Guyane se réserve le droit de ne pas donner suite à l'AMI, de l'interrompre ou de le suspendre.

## **7. Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les candidats pourront déposer leur Offre par voie dématérialisée. Une copie de sauvegarde devra être déposée sur site dans les délais, avant la date limite de dépôt des offres.

Les candidats devront remettre leur dossier, avant 12 heures (heure locale) à la date limite de réception des offres définie au **chapitre 5 – Calendrier prévisionnel** du présent document, à l'adresse électronique suivante : [m.lamothe@cfa-guyane.fr](mailto:m.lamothe@cfa-guyane.fr), avec mention de l'objet suivant : **DOSSIER DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA REALISATION ET L'EXPLOITATION DE CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES RACCORDEES RESEAU**. Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .ppt, .pptx, ainsi que les formats d'images jpg, png et de documents html. Les documents au format PDF doivent être exploitables pour la recherche plein texte, en Version non protégée et non verrouillée. Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que : Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ; Macros ; ActiveX, Applets, scripts, etc.

Concernant la copie de sauvegarde devant être déposée sur site, ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal. Il devra parvenir à destination **avant 12 heures (heure locale)** à la date limite de réception des offres définie au paragraphe 3.1 – CALENDRIER PREVISIONNEL du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**CMA GUYANE**

41 Lot. ZA Galmot

97300 CAYENNE

## **8. Date limite de dépôt des offres**

La date limite de dépôt des offres est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2026 à 12H (heure locale).

Le pli qui serait remis, ou dont l'avis de réception serait délivré, après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu : il sera renvoyé à leurs auteurs.

## **9. Renseignements d'ordre administratif et technique**

La date limite de prise de contact est fixée au : 26 mai 2026

Pour programmer une visite de site ou obtenir des renseignements complémentaires, les candidats pourront contacter :

CMA Guyane – Service logistique

Mme Batardot / Mme Symon

Tél. : 0694 47 29 29 / 0694 02 02 33

Courriel : [ml.batardot@cfa-guyane.fr](mailto:ml.batardot@cfa-guyane.fr) / [i.symon@cfa-guyane.fr](mailto:i.symon@cfa-guyane.fr)

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/05/2026**

**Publication de l'avis sur le profil acheteur : 21/05/2026**